

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

SENSIBILISATION A L'AMENAGEMENT DURABLE ET A LA DEMARCHE ECOQUARTIER

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=24280

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

➔ Agents de la DGALN : lors de votre inscription en ligne, indiquer dans "service formation de validation" la boîte d'unité suivante : competences.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Cette action fait partie du cycle de formations à l'aménagement durable « Ecoquartier » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

QUAND ?

23 juin 2022

date limite d'inscription

14 juin 2022

OÙ ?

**Cette formation est délocalisée à
Serra-di-Scopamène (Corse du Sud)**

(adresse communiquée ultérieurement dans la convocation)

Elle est gérée par le CVRH d'Aix-en-Provence

**Cette formation a vocation à être
organisée en 2022 dans plusieurs CVRH :
Tours, Nantes, Clermont, Toulouse**

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4
Chef de projet : François KELLERHALS HOSSO
francois.kellerhals@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction des ressources humaines et compétences :
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet formation : Christine GILBERT

christine.gilbert@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre et appréhender les enjeux de l'aménagement durable ;
- Décliner les conditions de réussite d'un projet d'aménagement durable ;
- Découvrir la démarche EcoQuartier (à l'aune des feuilles de route Habiter la France de Demain et d'EcoQuartier 2030) ;
- Montrer en quoi la démarche Ecoquartier contribue à un aménagement plus sobre en foncier : présentation des outils pour une densité au service du cadre de vie ;
- Mobiliser et partager les réseaux, les outils collaboratifs et les visions croisées de l'État et des collectivités territoriales.

le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- Élus et agents des services techniques et opérationnels
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des PVD, d'ACV, de renouvellement urbain, d'ORT, ...

Services de l'État et établissements publics :

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME, ...
- Etablissements Publics d'Aménagement et EPF

Partenaires :

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

CONTEXTE

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Les feuilles de route Habiter la France de Demain et EcoQuartier 2030 dévoilées en 2021 et 2022 donnent le cap sur les priorités et les mesures à mettre en œuvre dans la décennie en cours.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

Le référentiel EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet.

La démarche EcoQuartier est aussi un outil, au service des collectivités, des aménageurs et de leurs partenaires, pour viser la sobriété foncière. En complément du référentiel national EcoQuartier, la DRIEAT et le CEREMA Île-de-France proposent pour aller plus loin une grille de questionnement, pour mettre en œuvre les conditions d'une **densité des opérations au service du cadre de vie, ainsi que des fiches d'illustrations pratiques.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateurs :

François KELLERHALS – DGALN/DHUP/AD4

Intervenants :

Hélène MARTINEC - DDTM 2A/SAT/P

M. Le Maire de Serra-di-Scopamène

Un conseiller en architecture, urbanisme et environnement et/ou un architecte conseil de l'État.

Programme :

La formation débutera par la visite de l'EcoQuartier du village de Scopamène

Elle se poursuivra, en salle sur la même commune, l'après-midi.

Voici les principaux sujets qui seront abordés :

- La démarche EcoQuartier : un outil pour l'aménagement durable
- Les partenaires et les outils à disposition
- EcoQuartier et sobriété foncière : la densité au service du cadre de vie

A noter : cette formation est gratuite, seuls les frais de déplacements (restauration, transports et éventuels hébergements) seront à la charge des services des apprenants.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2022 - Action n° 22-232-1
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
par courriel : christine.gilbert@developpement-durable.gouv.fr)

LA FORMATION : CYCLE DE FORMATIONS A L'AMENAGEMENT DURABLE - ECOQUARTIER
SENSIBILISATION A L'AMENAGEMENT DURABLE ET A LA DEMARCHE
ECOQUARTIER

CVRH concerné : **AIX-EN-PROVENCE**
 Chef(fe) de projet : Christine GILBERT
 Dates de la formation : **23 juin 2022**
 Date limite d'inscription : 14 juin 2022

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

- T1 – adaptation immédiate au poste de travail
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Courriel

Courriel du responsable RH ou formation du service

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTE-MCT-MM <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service